



Signataire : Jean-Pierre Pasquier

Date de dépôt : 21 septembre 2026

Question écrite urgente

Sécurité des seniors : la publication de l'année de naissance des propriétaires dans le registre foncier est-elle justifiée ?

Le registre foncier genevois permet actuellement à toute personne de consulter en ligne, librement et sans authentification préalable, l'identité des propriétaires fonciers ainsi que leur année de naissance.

La publication de l'année de naissance des propriétaires ne paraît pas nécessaire à la réalisation des objectifs poursuivis par le registre foncier. En revanche, combinée à d'autres informations librement accessibles en ligne, elle est susceptible de faciliter le repérage de personnes vulnérables, notamment âgées, et de les exposer davantage à certains risques tels que les cambriolages, les escroqueries ou les abus de confiance.

Le canton de Vaud a suspendu l'accès numérique à son registre foncier à la suite d'abus, avant de le rétablir en juin 2026 avec un système d'authentification reposant sur un numéro de téléphone mobile et un code SMS. Cette solution concilie transparence et contrôle des accès. Par ailleurs, les extraits accessibles au public ne mentionnent pas la date de naissance des propriétaires.

Le Conseil d'Etat est dès lors invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. Quelle base légale et quel intérêt public justifient aujourd'hui la publication de l'année de naissance des propriétaires fonciers ?***
- 2. Le Conseil d'Etat considère-t-il que cette diffusion libre et anonyme est compatible avec la protection de la personnalité et la sécurité des personnes, au regard notamment des risques de repérage et de ciblage de personnes vulnérables ?***

3. *Pourquoi Genève n'applique-t-il pas un système d'authentification comparable à celui adopté par le canton de Vaud ?*
4. *Le Conseil d'Etat est-il disposé à supprimer l'affichage de l'année de naissance des propriétaires et à renforcer l'identification des utilisateurs du registre foncier ?*

Le Conseil d'Etat est d'ores et déjà remercié des réponses qu'il apportera à la présente question.